

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 500

présenté par
M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« et annexé à la charte des engagements réciproques ainsi qu'aux déclinaisons de cette charte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les dispositions de l'article 6 demandant l'annexion du contrat d'engagement républicain à la Charte des engagements réciproques.